Rochefort-Samson
Saint-Mamans

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Danielle CLEMENT, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
15 membres présents : ABISSET Mélanie, BARRET Audrey, BERANGER Vivian, BRICHE Tiffany, CHAMPIGNY Philippe, CHANTEPY Lydie, CHAUSSE Alain, CLEMENT Danielle, DIPALO Anthony, FRANDON-MOTTET Guillaume, GUILMIN Lucie, HAUGUEL Sébastien, LAGRANGE Adeline, LOMBARDI Charotte, MOLINA Rémi
Guillaume FRANDON-MOTTET est arrivé en retard (pendant les débats de la première délibération) mais a pu participer aux votes.

Anthony DIPALO est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux de séance précédentes à approuver :
- PV du 27-07-2026 – Voir document annexe

Le Maire fait aussi passer les PV du 18 mai et du 29 juin qui ont été approuvés oralement en séance mais non signés.

1 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LECTURE, CULTURE ET COMPAGNIE » ET APPROBATION DU BUDGET 2026

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le changement de statut de la bibliothèque municipale. Elle précise que l'association « Lecture, culture et Compagnie », créée par la convention signée le 4 avril 2018 et renouvelée le 11 avril 2022, a pour but de promouvoir la lecture sur la commune de ROCHEFORT-SAMSON et de développer toute autre activité culturelle sur ladite commune.
Elle propose au conseil municipal la signature d'une convention pour l'année 2026 afin de confier une mission de service public à l'association « Lecture, Culture et Compagnie » via l'animation de la bibliothèque.
Madame le Maire expose :
- qu'un bilan et un budget prévisionnel devront être transmis chaque année par l'association pour validation par le conseil municipal,
- que la convention est conclue pour une durée d'un an ; elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction,
- que la convention est annexée avec un budget annexe qui sera réalisable chaque année.

Mme le Maire précise que c'est une association très active ayant un statut particulier dans la commune avec des missions d'intérêt publique en collaboration avec la municipalité.
Elle explique que la bibliothèque a fourni le bilan financier de l'année 2025 et son budget prévisionnel pour 2026. Elle explique le calcul utilisé pour la demande : une partie correspond à une part fixe de 1.70 euros par habitant, une autre à une somme fixe versée chaque année de 250 euros pour les frais de fonctionnement, le reste correspondant aux demandes pour financer l'investissement. Elle présente ensuite le calcul de la somme demandée, à savoir 3344 euros, comme suit :

Fonctionnement :

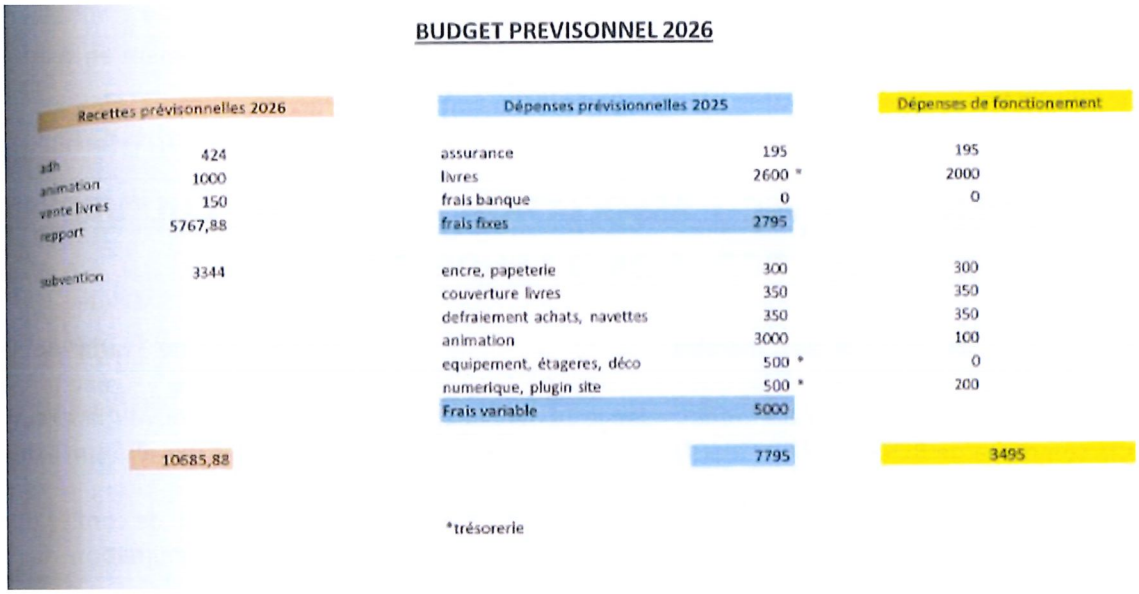
- 1.70 x 1109 = 1885.3
 - *On arrondit à 1886 (les années précédents, la somme était toujours arrondie à l'euro au-dessus)*
- 1886 + 250 : 2136

Investissement :

- 3344 – 2136 = 1208

Elle précise aussi que l'association demande la même somme que l'année dernière, soit 3344 €, alors que le nombre d'habitants a augmenté depuis par rapport au recensement utilisé l'année dernière, ce qui signifie que la part d'investissement a baissé en proportion.

Le budget de l'année prévoit à l'article 65748 (subventions aux associations) un total de 5500 euros, et l'année dernière les subventions aux autres associations arrivaient à 2002 euros (avec 5500 - 2002 = 3498 qui suffisent à couvrir la somme demandée).



BUDGET PREVISONNEL 2026

Recettes prévisonnelles 2026	
adh	424
animation	1000
vente livres	150
report	5767,88
subvention	3344
	10685,88

Dépenses prévisionnelles 2025		Dépenses de fonctionement
assurance	195	195
livres	2600 *	2000
frais banque	0	0
frais fixes	2795	
encre, papeterie	300	300
couverture livres	350	350
defraiement achats, navettes	350	350
animation	3000	100
equipement, étageres, déco	500 *	0
numerique, plugin site	500 *	200
Frais variable	5000	
	7795	3495

*trésorerie

RAPPORT FINANCIER 2025

RECETTES

Ressources Propres 9830,99

Report 2024	3690,94
Adhésions	472,00
Dons	32,00
Ventes livre	267,50
Animations	5368,55

Subvention Commune 3344, 00

TOTAL : 13174,99

DEPENSES:

Frais Fixes 2678,18

Acquisitions Livres	2451,16
Assurance, Frais banque	227,02

Frais Variables 4728,93

Animations	3960 29
Equipements bib	249.06
Défraiements	299,77
Fournitures adm.	107,26
Informatique	112,55

TOTAL : 7407,11

RESULTAT 2025 : 5767,88

SOLDE POSITIF 2076 ,94

Populations de référence au 1er janvier 2023 en vigueur à compter du 1er janvier 2026[1]

Commune de Rochefort-Samson	
Population municipale :	**1084**
Population comptée à part :	**25**
Population totale :	**1109**

Les élus délibérèrent.
Guillaume FRANDON-MOTTET arrive, un résumé des débats lui est fait et il vote avec le reste du Conseil.

Vu la convention de 2022, selon laquelle la Commune s'engage à verser à l'association une subvention annuelle pour ses ressources de fonctionnement. Cette subvention s'élève à 1.70 € par habitant (pour l'achat de livres) et à 250.00 € pour le fonctionnement général de la bibliothèque,
Vu le recensement de la population de l'INSEE transmis le 16/12/2025 donnant la population de référence à compter du 1er janvier 2026, comptabilisant 1109 habitants pour Rochefort-Samson,
Vu le bilan financier de l'année N-1 et le budget prévisionnel avec le besoin de financement d'investissement fourni par l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **DECIDE** la signature de la convention avec l'association « Lecture, Culture et Compagnie »,
- **AUTORISE** madame le Maire à signer ladite convention,
- **APPROUVE** le budget 2026 annexé à la convention avec une subvention de la commune d'un montant de 3 344.00 €

2 - SDED : RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BOUCHIER

Madame le Maire expose que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**	
Renforcement du réseau BT à partir du poste TUILIERE	
Dépense prévisionnelle HT	**52 698.75 €**
Dont frais de gestion : 2 509.46 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	52 698.75 €
Participation communale	**Néant**

Le Maire rappelle que d'après le plan de financement présenté par le SDED, cette installation ne coutera rien à la Commune :

Plan de financement :

territoire d'énergie DRÔME - SDED

Direction Opérationnelle
Pôle Suivi des Dossiers -Tél: 04 75 82 65 54 - Fax: 04 75 82 65 53 - E-mail: suivi-dossiers@sded.org

ROCHEFORT-SAMSON

RFD : RRECAP-262730047AER

Marché de travaux rattaché: 24.002

N° dossier 262730047AER Réf Enedis : RAC-SIR-26-007669
Libellé Renforcement du réseau BT à partir du poste BOUCHIER

RT100

Projet Définitif - Détail de la contribution de Territoire Energie DROME

HT de l'entreprise avant actualisation:		42 068.05 €
HT de l'entreprise actualisé	*Tx d'actualisation = 1.115*	**46 905.88 €**
Somme HT à valoir pour imprévus	7%	3 283.41 €
HT Travaux		**50 189.29 €**
Sans convention		- €
		- €
		50 189.29 €
Frais de gestion	5%	2 509.46 €
	Montant HT global de l'opération	**52 698.75 €**

Financement mobilisé par Territoire d'Energie Drôme **52 698.75 €**

Etabli le
09/09/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Questions Diverses :

- **Chemin des Artistes**

 - Planification des présences
 - Buvette
 - Concert

Lydie CHANTEPY explique l'organisation de l'évènement. Il y aura 5 artistes qui seront présents cette année sur la Commune, dont 3 qu'elle a rencontré aujourd'hui. Elle va les faire venir tous ensemble prochainement pour voir la salle et comment ils vont s'y installer. Elle a aussi échangé avec eux pour voir comment s'organiser par rapport au concert prévu le samedi soir. En effet, l'Agglo nous a sollicité pour organiser un concert sur notre commune à l'occasion de Chemin des Artistes, entièrement financé par elle. Ce que la Commission Evénement à accepté. Il s'agit d'un concert avec des instruments de musique classique accompagné d'un chanteur.
Les artistes demandent un maximum de place pour leurs expositions. Ils ont aussi demandé à mettre des nappes en papier sur les grilles d'affichage pour éviter que l'on ne voie au travers lorsque que les éléments seront affichés.
Lydie CHANTEPY demande à ce que tous les membres du Conseil participent en venant au moins à un moment. Un planning va être distribué pour que les Conseillers puissent inscrire leurs horaires de participation.

Guillaume FRANDON-MOTTET intervient et dit que le samedi matin sera organisée une demie journée de bénévolat pour l'aménagement du Parc, donc ceux qui n'y vont pas pourront aller au Chemin des Artistes.

Lydie CHANTEPY précise aussi qu'elle ne pourra pas être là le samedi soir pour le concert, donc il faut que quelqu'un soit là. Elle sera présente le reste du temps à partir du vendredi après-midi quand elle viendra récupérer les clés, jusqu'au dimanche soir.
Anthony DIPALO répond que lui et d'autres élus seront présents le samedi soir et pour aider également le dimanche soir comme d'habitude.

Lydie CHANTEPY explique que l'Agglo a proposé à ce que la Commune mette en place une buvette, notamment le samedi soir pour accompagner le concert.
La Commune n'a pas le droit de tenir la buvette car il n'y a pas de régie pour cela.

Lydie CHANTEPY pensait proposer la gestion de la buvette à une des associations du village. Elle a pensé à envoyer un email à toutes les associations pour voir qui est intéressé et que la gestion et les bénéfices soient répartis de manière égale entre toutes les associations ayant participées. Elle souhaite éviter la logique du « 1er arrivé, 1er servi » mais plutôt proposer à celles intéressées de se regrouper. Guillaume FRANDON-MOTTET propose de d'abord faire la proposition à l'Atelier Pictural, vu qu'ils ont longtemps tenu le projet de cet évènement.
Anthony DIPALO rajoute que les autres associations pourraient alors les aider si c'est trop lourd pour eux. Les élus pourraient aussi venir en renfort (bénévolat). Si l'Atelier refuse, on pourrait renvoyer la proposition à toutes les autres associations.

Lydie CHANTEPY annonce que le vernissage est prévu le Dimanche à 11h.

Elle revient ensuite sur les missions des élus : comptage des visiteurs, bénévolat sur les différentes tâches... Il faudrait au moins 2 personnes à la fois tout le temps. Elle a fait une base de tableau de présence, et le fait circuler aux membres du Conseil pour qu'ils puissent le remplir.

Ell parle ensuite des repas : elle propose que le midi les élus amènent des plats fait-maison. Elle rappelle qu'il restait aussi du vin de l'inaugurations de la Maison de Santé.

Les élus valident l'idée de proposer la tenue de la buvette en premier à l'Atelier Pictural, et si l'association refuse, de renvoyer un email aux autres associations comme l'a proposé Lydie CHANTEPY.
Cette dernière fait aussi passer des paquets de flyers à distribuer, elle en donne aux différents élus à distribuer dans leurs lotissements respectifs. Elle précise aussi que ce que ne sera pas distribué doit être ramené le jour du chemin des artistes.

- **Voirie**

Sébastien HAUGUEL donne les chiffres du budget de la voirie :

- 40 000 euros (article Travaux de voirie) + 6 000 euros (article Fournitures de voirie) = 46 000 euros pour l'entretien et la réfection de la voirie, inscrits en fonctionnement

Il note aussi qu'il y a 72 0000 euros en investissement mais que ça ne correspond pas à de la réfection de voirie (c'est un article prévu pour de très grosses opérations ou la création de nouvelles voiries).

Il explique qu'à ce jour il reste environ 37 000 euros au budget pour les travaux.

Alain CHAUSSE explique qu'il a fait un tour de la voirie avec Philippe CHAMPIGNY et Robert CLEMENT et fait un budget par rapport aux besoins repérés.
Sébastien HAUGUEL souligne que tous les ans on dépasse les 40 000 euros pour l'article Travaux de voirie et qu'il faudrait le revoir à la hausse.

Il fait ensuite un résumé de la situation sur l'accident qui a endommagé une glissière de sécurité sur la commune. Des expertises ont été faites par l'assureur et un technicien de l'entreprise choisie pour le remplacement. Ce dernier a expliqué qu'il faudra changer la totalité de la barrière, pas seulement la partie endommagée, car elle n'est plus aux normes des glissières actuelles et on ne peut pas se raccorder dessus. Un devis est en attente. Il souligne le risque qu'il y ait un reste à charge pour la Commune si l'assurance n'accepte de couvrir que la partie endommagée.

Alain CHAUSSE revient sur la question du budget général alloué à la Voirie et indique que le budget diminue.
Sébastien HAUGUEL lui répond que ce n'est pas le cas, les chiffres sont stables depuis plusieurs années. Alain CHAUSSE revient sur les 72 000 euros inscrits en investissement et accuse la Municipalité de refuser de les utiliser. Plusieurs élus (dont Sébastien HAUGUEL, Guillaume FRANDON-MOTTET et Tiffany BRICHE) répondent que c'est faux et rappellent que ces crédits ont été inscrits à cet article dans le but d'équilibrer le budget, comme cela avait été expliqué lors de son vote, mais qu'il n'était pas forcément prévu ni nécessaire de les dépenser en totalité. Les élus rappellent aussi que c'est justement parce que la Commune a économisé pendant l'ancien mandat qu'elle est passée d'une réserve de budget extrêmement basse à une réserve importante et suffisante pour des projets communaux.

Danielle CLEMENT partage les chiffres du budget voirie sur les dernières années :

- Depuis 2023, la Commune prévoir 40 000 euros de budget à l'article Travaux de voirie
- En termes de dépenses réelles, on a (environ) :
 - En 2023 – 43 000 euros
 - En 2024 – 42 000 euros
 - En 2025 – 48 000 euros
- Pour les dépenses totales, tous articles confondus, on a (environ) :
 - En 2023 – 50 000 euros
 - En 2024 – 51 000 euros
 - En 2025 – 58 000 euros

Alain CHAUSSE dit aussi qu'il y a beaucoup de travail à venir car la voirie s'abime selon lui, et que si on ne le fait pas maintenant, cela va être plus couteux plus trad.
Danielle CLEMENT répond qu'elle est d'accord avec lui, et qu'il y a des endroits qui en ont besoin. Elle dit qu'il faut faire un vrai projet là-dessus. Mais elle rappelle aussi que ce n'est pas parce que l'on a un bas de laine qu'il faut le flamber. Elle rappelle aussi que si on veut faire un grand projet de voirie, on peut aussi attendre un peu, demander des subventions, et là on pourra faire quelque chose de bien.

Lydie CHANTEPY demande à Alain CHAUSSE s'il a prévu qu'une partie du budget soit consacrée à la sécurisation, il ne faut pas seulement faire de la réfection. A l'heure actuelle, les entrées des deux villages sont plus importantes que des routes fatiguées où il ne faudrait pas créer des autoroutes en rénovant. La sécurité est plus importante.

Pendant que le Conseil est sur le sujet de la voirie, Audrey BARRET demande si cela ne vaudrait pas la peine de créer un passage piéton à St-Mamans, au niveau du terrain de boules. Charlotte LOMBARDI et Lucie GUILMIN disent qu'il en faudrait aussi en face de l'église et de

la bibliothèque, et également un point d'éclairage au carrefour de l'Etrat pour les enfants qui prennent le bus scolaire.
Tiffany BRICHE dit qu'il faut recenser les zones où il faudrait en installer. Elle propose de faire une réunion de sécurité pour parler de ces points-là.

Les élus resserrent la discussion sur les 37 000 euros de budget restant pour 2026. Avec ces fonds il faudrait racheter de l'emploi partiel et faire les travaux nécessaires sur la route de St-Genis, la route des Fleurs, et voir avec les reliquats pour le chemin des Termes. Mais les élus estiment que ces travaux représentent plus de 37 000 euros.

Danielle CLEMENT dit également qu'il faudrait augmenter le budget alloué à la voirie pour l'année prochaine. Elle rappelle aussi l'étude de voirie commandée par la Commune dont les résultats sont attendus en octobre.

Lucie GUILMIN indique un autre endroit sur la Commune où, à cause des passages de véhicules agricoles, la route commence à fatiguer.

Les élus discutent d'entreprises qui pourraient faire les travaux. Anthony DPALO demande à ce que quelqu'un s'occuper des devis, et d'aller voir sur place avec les entreprises. Alain CHAUSSE, Philippe CHAMPIGNY et Guillaume FFRANDON-MOTTET vont superviser.

- **Eclairage public**

Danielle CLEMENT revient sur les échanges avec Mme ESPINAS de Valence Romans Agglo au sujet de l'installation de l'éclairage public dans le lotissement des Chênes. La situation étant compliqué avec l'aménageur du lotissement, les services de l'Agglo ont trouvé une autre solution afin de pouvoir effectuer un branchement du réseau. Les services municipaux sont en train de voir avec les services de VRA pour finaliser l'installation. Toute la documentation nécessaire a été renvoyée, dont l'acte notarié confirmant la reprise de la voirie. On attend sont retour pour le début des travaux.

- **Un sujet en huit-clos**

- **Un sujet en huit-clos**

La date du prochain Conseil Municipal est provisoirement fixée au lundi 02 novembre 2026 à 20h00.

Suivent les signatures des membres présents

ABISSET Mélanie	BARRET Audrey	BERANGER Vivian
BRICHE Tiffany	CHAMPIGNY Philippe	CHANTEPY Lydie
CHAUSSE Alain	DIPALO Anthony	FRANDON-MOTTET Guillaume
GUILMIN Lucie	HAUGUEL Sébastien	LAGRANGE Adeline
LOMBARDI Charlotte	MOLINA Rémi	

Rappel des Délibérations prises lors de la présente séance :

N°	Objet de la délibération	Décision
2026-09-01	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LECTURE CULTURE ET COMPAGNIE ET APPROBATION DU BUDGET 2026	APPROUVEE
2026-09-02	OPERATION D'ELECTRIFICATION – SDED - RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BOUCHIER	APPROUVEE

Le Maire,
Danielle CLEMENT

-